

Marcot

la  Plagne

Compte rendu

Conseil municipal

1er juin 2015



TOUTES LES GÉNÉRATIONS RÉUNIES POUR LA FÊTE DU VILLAGE.

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, M. René ALLAMAND, 3e adjoint, Mme Christiane CHARRIERE, 4e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint

Mmes Patricia BERARD, Sylvie BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corinne MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Stéfán KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux

Excusés : M. Patrice MEREL, 1er adjoint, (pouvoir à M. Gérard MONTILLET), Mme Séverine BRUN, 2e adjointe (pouvoir à Mme Patricia BERARD), Mme Fabienne ASTIER, conseillère municipale (pouvoir à M. Jean Luc BOCH), M. Michel ASTIER PERRET, conseiller municipal (pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), M. Richard BROCHE, conseiller municipal

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Corine MICHELAS a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- avenant au protocole d'accord du 06/05/2010 avec la SAP pour l'attribution de subventions dans le cadre de la rénovation d'appartement

- Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la Communauté de Communes des Versants d'Aime pour la surveillance de la baignade au plan d'eau pendant l'été 2015

Le conseil municipal approuve les ajouts à l'ordre du jour.

Monsieur le maire propose de commencer par le point n°18, instruction des autorisations d'urbanisme, afin que Jacques Vibert, responsable du service urbanisme, puisse présenter les principales caractéristiques de ces nouvelles dispositions.

Affaires Générales

1, INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Jacques VIBERT rappelle que les dispositions de l'article 134 de la loi ALUR prévoient la fin de la mise à disposition gratuite du personnel de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants de population totale. Ces dispositions prennent effet au 1er juillet 2015. Il est nécessaire que la commune prenne les dispositions adéquates pour assurer la continuité du service à partir de cette date. Le syndicat mixte APTV met en place un pôle d'instruction ADS à destination des communes intéressées. Cette organisation permet de mutualiser des moyens à l'échelle de la Tarentaise pour l'ensemble des communes concernées et de rassembler l'expertise dans un pôle d'instruction unique. L'intervention de l'APTV prendra la forme d'une prestation de service avec une facturation à l'acte. Les prestations proposées par l'APTV concerneront l'instruction des permis de construire (220 euros l'un), des permis modificatifs (110 euros l'un), des déclarations préalables (160 euros l'une) et le certificat d'urbanisme (80 euros l'un). Ce sont des tarifs prévisionnels. La commune dans un premier temps, ne souhaite transférer que l'instruction des permis de construire et d'aménager ; soit une cinquantaine d'actes par an. Monsieur le maire fait remarquer que l'adhésion à l'Aptv coûtera moins cher que la réalisation de ce travail en interne qui entraînerait automatiquement l'embauche d'un nouvel agent.

Les missions respectives de la commune et du service ADS de l'APTV, le champ d'application et la tarification prévisionnelle sont précisés dans une convention. La commune reste le point d'entrée unique des pétitionnaires et le maire, le seul signataire de la décision finale

et de la gestion des recours.

Le conseil municipal constate le besoin en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à partir du 1er juillet 2015 et choisit de confier au syndicat mixte APTV la réalisation des actes suivants : permis de construire – permis d'aménager. Le conseil municipal valide la convention telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA BAGAGERIE DE PLAGNE BELLECÔTE PAR LE CLUB ENFANT LOISIRS ET NATURE

Patricia BÉRARD présente la demande du club enfant « Loisirs et Nature » représenté par sa directrice, madame Agnès GUENINCHAULT, et propose de leur mettre à disposition les locaux de la bagagerie de Plagne Bellecôte, libres de toute occupation, pour accueillir les enfants du club. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux disponibles à la bagagerie de Plagne Bellecôte afin d'accueillir les enfants du club pour la période du 07.07.2015 au 31.08.2015. (Votants : 18, pour : 18)

3. AUTORISATION AU MAIRE A DÉNONCER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC «GARDERIE MARIE CHRISTINE» A PLAGNE CENTRE

Christiane CHARRIÈRE rappelle les besoins importants en termes de garde d'enfants tant pour les familles saisonnières que pour la clientèle touristique. Elle propose de récupérer les locaux mis à disposition de la garderie Marie-Christine afin de permettre l'extension de l'établissement multi-accueil « Les p'tits bonnets » à Plagne Centre. La collectivité doit donc dénoncer la convention dont le terme est normalement prévu en 2016.

Monsieur le maire indique qu'il a été proposé d'embaucher au sein de la structure multi-accueil, la gérante et les employés de la garderie Marie-Christine, pour la saison hivernale prochaine. La collectivité n'a reçu aucun retour de leur part pour le moment. Monsieur le maire ajoute que la collectivité doit prendre ses responsabilités car il n'est pas concevable pour une station comme La Plagne de ne pas proposer à sa clientèle une garderie pour les enfants en bas âge.

Joël OUGIER SIMONIN demande si des travaux importants sont envisagés. Christiane CHARRIÈRE répond que les locaux ont juste besoin de quelques aménagements. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à dénoncer la convention d'occupation du domaine public de la garderie Marie Christine à Plagne Centre. (Votants : 18, pour : 18)

4. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DU TOURISME DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME

René ALLAMAND rappelle que le transfert de la compétence « tourisme » au Syndicat intercommunal de la Grande Plagne est devenu effectif par arrêté préfectoral le 3 avril 2015. Le SIGP se substitue donc aux communes dans les droits et obligations relatifs au tourisme et ainsi dans le cadre de la convention d'objectifs de la maison du tourisme. Il propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs de la maison du tourisme afin de formaliser cette substitution. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cet avenant. (Votants : 18, pour : 18)

5. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DU CLUB DES JEUNES DE MACOT LA PLAGNE

Après que Christiane CHARRIÈRE ait rappelé la mise en place d'un club des jeunes sur la commune, le conseil municipal autorise à passer une convention de mise à disposition de locaux communaux (libre de toute occupation) situés à Macot chef-lieu et à La Plagne, avec la directrice, Agnès GUENINCHAULT pour la période du 01.07.2015 au 31.08.2015. Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN, monsieur le maire confirme que le montant de la subvention pour le club des jeunes de Macot La Plagne sera identique à celui de l'an passé. Il rappelle que celui-ci avait été moins important que prévu. (Votants : 18, pour : 18)

6. CONVENTION AVEC L'ONF RELATIVE À L'ENCADREMENT DES JEUNES EN JUILLET ET EN AOÛT 2015

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que les jobs d'été sont encadrés par l'Office national des forêts et qu'à ce titre une convention doit être passée pour l'encadrement des jeunes. Cette convention est valable pour la période du 6 juillet 2015 au 28 août 2015 inclus. La rémunération de l'ONF pour cette mission s'élève à 12 510,00 € HT soit 15 012,00 € TTC. Joël OUGIER SIMONIN ajoute que le véhicule loué pour le transport des jeunes sera pris en charge financièrement par l'ONF, contrairement aux années précédentes. Le conseil municipal approuve la convention avec l'ONF, pour l'encadrement de personnel durant la période estivale 2015. (Votants : 18, pour : 18)

7. PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DU SÉJOUR DE CLASSES DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF LIEU

Le conseil municipal approuve la prise en charge d'une indemnité de 219,44 euros brut (soit 200 euros net) versée à chacun des 4 accompagnateurs des classes de découverte effectuées par les classes de CE2/ CM1 et CM1/CM2, du 1er au 5 juin à Aix les Bains et par les classes de Grande Section de maternelle/CE1 et CP/CE1 du 8 au 13 juin à Tence. (Votants : 18, pour : 18)

8. PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DU SÉJOUR DE CLASSES DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE DE LA PLAGNE

Le conseil municipal approuve la prise en charge d'une indemnité de 219,44 euros brut (soit 200 euros net) versée à chacun des 3 accompagnateurs de la classe découverte effectuée par les classes du CP au CM2, du 9 au 20 juin à Camaret sur Mer (Bretagne). (Votants : 18, pour : 18)

9. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour un dossier de rénovation achevé :

- appartement résidence Croix Sud à Belle Plagne : aide perçue 2 070,04 € TTC, (soit 1035,02 € pour la commune et 1 035,02 € pour la SAP), pour 10 350,19 € TTC de travaux. (Votants : 18, pour : 18)

10. AUTORISATION AU MAIRE À DÉNONCER LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE SANS CONCOURS FINANCIER DU DÉPARTEMENT

Christiane CHARRIÈRE expose que le collège d'Aime dispose d'une cantine scolaire et qu'une majorité d'élèves domiciliés à Macot la Plagne sont demi-pensionnaires. Ainsi, l'aller-retour mis en place à midi, qui n'est pas un service municipal obligatoire, ne concerne que peu d'élèves et s'apparente donc à un service à la personne. Elle propose de résilier la convention de délégation de compétence à la commune pour l'organisation d'un service de transport scolaire sans concours financier du département. Laurent ASTIER demande si l'arrêt de ce service va entraîner un surcoût pour les familles qui l'utilisaient. Christiane CHARRIÈRE répond que les familles participaient déjà financièrement à ce transport (1,20 euros par jour). De ce fait, ils devront s'acquitter du cout du restaurant scolaire. Pour la commune, une économie de 4000 euros annuel sera réalisée. Le conseil municipal autorise le maire à dénoncer la convention citée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

11. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES SERVICES D'ALTITUDE

René ALLAMAND indique que le comité syndical du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne a approuvé le budget primitif 2015, lors de sa réunion du 03 mars 2015, et que dans ce cadre, il a validé le montant des crédits en dépenses et recettes concernant les services suivants : maison des saisonniers, poste de gendarmerie de La Plagne, services Aime/Macot. Il rappelle également que les communes d'Aime et Macot participent au financement de ces «services altitude» qui leur sont facturés par le SIGP.

Il propose ainsi de formaliser ces dépenses par une délibération, demandée par les services de la Trésorerie. Pour l'exercice 2015 et pour les années à venir, il conviendra de prévoir une convention. Le conseil municipal approuve la participation de Macot La Plagne aux services d'altitude au titre de l'exercice 2015, comme suit :

	MONTANT À RÉPARTIR	AIME 22,73%	MACOT 77,27%
MAISON DES SAISONNIERS	9 265,80 €	2 106,12 €	7 159,68 €
SERVICES AIME- MACOT	48 675,93 €	11 064,04 €	37 611,89 €
GENDARMERIE	65 418,76 €	14 869,68 €	50 549,08 €
TOTAL	123 360,49 €	28 039,84 €	95 320,65 €

(votants : 18, pour : 18)

12. DELIBÉRATION APPROUVANT LA CONTRIBUTION AU SIGP DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME

René ALLAMAND rappelle que la Syndicat intercommunal de la Grande Plagne s'est substitué par arrêté préfectoral aux communes supports de la station de La Plagne au titre de la compétence tourisme. Les conventions d'objectifs établies préalablement au transfert de compétence, seront exécutées dans les mêmes conditions. René ALLAMAND indique donc que les communes s'engagent à verser au SIGP, le solde des financements prévus par ladite convention, au titre de l'année 2015.

Il est donc demandé à la commune de Macot la Plagne de s'engager à verser la somme de 935 600 €, selon l'échéancier suivant :

DATE DE VERSEMENT	MONTANT DE VERSEMENT
3 JUIN 2015	280 000 €
3 JUILLET 2015	140 000 €
3 AOUT 2015	150 000 €
3 SEPTEMBRE 2015	120 000 €
3 OCTOBRE 2015	120 000 €
3 NOVEMBRE 2015	125 600 €
TOTAL	935 600 €

Le conseil municipal valide les modalités de contribution au SIGP au titre de la compétence tourisme. (Votants : 18, pour : 18)

13. TARIFS DES TENNIS DU CHEF LIEU

Marion LIZEROUX explique au conseil municipal que d'importants travaux de réhabilitation ont été réalisés sur les courts de tennis du chef-lieu. Afin de maintenir ces équipements en bon état, et de permettre une gestion de l'utilisation des créneaux horaires pour les usagers, elle propose la mise en place des tarifs suivants :

- Forfait 1h réservé habitants de Macot (justificatif à fournir en mairie) : 1€
- Forfait 1h public (achat en ligne possible) : 2€
- Forfait 5h réservé habitants de Macot (justificatif à fournir en mairie) : 5€
- Forfait 5h public (achat en ligne possible) : 10€
- Forfait saison illimité habitants de Macot (justificatif à fournir en mairie) : 10€
- Forfait saison illimité public : 20€

Elle précise que ces tarifs pourront être réajustés pour l'été prochain en fonction de l'utilisation des courts et des retours des utilisateurs. Le fait de rendre l'accès aux tennis payant va permettre de limiter les malveillances sur les courts et ainsi de préserver le travail réalisé ce printemps.

Par ailleurs, elle précise que la gestion des courts de tennis sera automatisée, un système type digicode est installé sur les portes, le code étant obtenu après paiement en mairie (chèques ou espèces) ou en ligne (CB via paybox) sur le site : <https://ballejaune.com/club/tennis-macotlapagne>. Suite à l'interrogation de Joël OUGIER SIMONIN sur le coût des travaux, Gérard MONTILLET répond que les aménagements réalisés sur l'ensemble du secteur s'élèvent à 92 000 euros. (Votants : 18, pour : 18)

14. TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Patricia BÉRARD propose au conseil municipal de maintenir le prix de la cantine scolaire à 4,10 € pour la rentrée scolaire 2015-2016 pour les enfants résidants à Macot La Plagne. En revanche, elle propose de fixer ce tarif à 7.00 € pour les enfants domiciliés hors de la commune de Macot La Plagne. Le conseil municipal approuve les tarifs proposés ci-dessus pour le restaurant scolaire de la commune. (Votants : 18, pour : 18)

Ressources humaines

15. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER - MISSION TEMPORAIRE - ÉTÉ 2015

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique pour la réalisation d'un sentier d'accès à la via ferrata des Bourtes, le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier pour la période du 1er juin au 6 juillet 2015 inclus sur un temps non complet (10h par semaine). (Votants : 18, pour : 18)

Urbanisme

16. CESSION D'UNE PARCELLE À SYLVAIN MEREL

Après que Gérard MONTILLET ait informé le conseil municipal de la demande de Sylvain Merel de pouvoir acquérir une parcelle communale au lieu-dit Malezan, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle Section C n° 1332p de 199 m² à Malezan au prix de 7 €/m². (Votants : 18, pour : 18)

17. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PLACE DE STATIONNEMENT AVEC LA SCI PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le représentant de la Sci Plagne Centre (logement de saisonniers) concernant le prix payé dans le cadre de la participation que cette SCI doit au titre de son permis de construire pour l'utilisation de 23 places de stationnement dans le parking du Boulevard.

En effet, le montant réclamé est supérieur à celui pratiqué pour les tarifs saison ; il conviendrait dans un souci d'équité d'aligner la participation de cette SCI au prix pratiqué pour une location sur une saison d'hiver. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale. Le conseil municipal autorise le maire à signer ledit avenant en ce qu'il permet d'aligner les prix de location à ceux réellement pratiqués. (Votants : 18, pour : 18)

18. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE DALLE À USAGE DE PARKING

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la vétusté du parking situé à proximité du bâtiment Résidence 3000 et la volonté de la commune de participer aux travaux (réfection de l'enrobé et prise en charge de 50% des garde-corps) pour le rendre utilisable. En contrepartie de cette participation aux travaux, il explique que monsieur ALONZO, propriétaire des lots de copropriétés représentant la dalle supérieure du parking haut de Plagne Bellecôte, propose de mettre à disposition de la commune cette dalle pour une durée de 20 ans. Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que la commune va financer des travaux sur du privé et en assurer le déneigement, ce qui risque de créer un précédent. Lors de l'ancien mandat, il rappelle que le conseiller juridique avait déconseillé d'intervenir sur du privé. Monsieur le maire répond que ces places de stationnement coûteront moins chères à la commune que la réalisation d'un parking. Il estime, que si dans l'intérêt collectif et public, il est possible de conclure des conventions d'occupation d'emplacement afin de répondre aux besoins de stationnement, les projets seront présentés au conseil municipal. Il rappelle que la station a une carence en stationnement. Joël OUGIER SIMONIN comprend la position du maire mais il n'est pas d'accord que la commune investisse sur du privé, ce qui va entraîner une augmentation des charges de fonctionnement alors que la collectivité souhaite faire des économies. Corine Michelas demande si ces stationnements seront payants. Monsieur le maire explique que les élus n'ont pas encore statué sur la gratuité ou non du parking mais admet que le rendre payant pourrait éventuellement compenser le déficit. Le conseil municipal autorise monsieur le

maire à signer la dite-convention. (Votants : 18, pour : 17, contre : 1, Joël OUGIER SIMONIN)

19. AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 06/05/2010 AVEC LA SAP POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION D'APPARTEMENTS

Monsieur le maire rappelle que, suivant le protocole d'accord en date du 06 mai 2010 dans le cadre de la Saem Plagne Rénov', la commune et la SAP se sont engagées, chacune en ce qui les concerne, à attribuer des subventions destinées à financer partiellement des travaux de rénovation d'appartements, au bénéfice des propriétaires souscrivant aux objectifs de la convention « Quali'Plagne ». Ces subventions d'une valeur unitaire de 20% du montant des travaux de rénovation (plafonnée à 5 000€) sont partagées pour moitié entre la commune et la SAP. Monsieur le maire indique qu'il est convenu, d'un commun accord, de proroger rétroactivement la durée de la présente convention, dont le terme initial était fixé au 31 Décembre 2014, jusqu'au 31 Mars 2015, soit pour une durée de trois mois. Il propose donc d'approuver l'avenant joint à la présente délibération. (Votants : 18, pour : 18)

20. CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AÏME POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU PLAN D'EAU - ÉTÉ 2015

Afin qu'une surveillance du plan d'eau soit mise en place pendant la saison estivale, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention tripartite avec la communauté de communes des versants d'Aïme (COVA), gestionnaire du plan d'eau, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la commune de Macot La Plagne pour la mise à disposition de sauveteurs.

Monsieur le maire rappelle que la gestion du plan d'eau étant déléguée à la COVA, cette dernière supportera la participation financière d'un montant de 14 303,68 € pour la mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur, un sauveteur et un sauveteur en renfort pour un mois durant l'été 2015 (du 15 juillet au 15 août 2015).

La surveillance du plan d'eau aura lieu tous les jours de 12h à 18h pendant la période allant du 27 juin au 28 août 2015. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

GESTION DES SALLES

Laurent ASTIER rappelle que la responsable des salles communales situées sur La Plagne va partir en retraite en septembre 2015. Il propose donc de revoir la gestion de ces salles, qui sont actuellement sous-utilisées.

Il présente un projet de fonctionnement proposé par la Maison du tourisme qui permettrait d'adapter les horaires et jours d'ouverture aux besoins touristiques en premier lieu, mais également de répondre à une demande des habitants et saisonniers.

La Maison du tourisme propose également la mise en place d'animations par thème dans les différentes salles. La salle des congrès pourrait être dédiée à des jeux inter-réseaux, accès aux réseaux sociaux...

Un parquet pourrait être installé dans la salle polyvalente de Plagne Bellecôte pour pouvoir organiser des spectacles de danse, des soirées dansantes... Laurent Astier invite les élus à étudier le dossier remis par la maison du tourisme pour évaluer toutes les propositions qui sont faites. Il demande aux élus de réfléchir rapidement sur la possibilité de transférer la gestion des salles à la maison du tourisme afin que les services puissent s'organiser.

Il donne une date limite de réponse au 30 juin 2015 et reste à la disposition des élus pour toute question.

MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

MAISON DU TOURISME

Laurent ASTIER explique que les services préparent la saison estivale.

Les travaux de la piste de VTT ont débuté fin mai et le chantier progresse de manière satisfaisante.

VIA FERRATA

Les conditions météo permettent une progression satisfaisante du chantier. 6 personnes travaillent actuellement sur cette Via Ferrata et tout se passe bien.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND explique que les services et les élus travaillent actuellement sur les statuts de la future structure touristique unique.

Les communes de Macot La Plagne, d'Aime et Bellentre ont obtenu la dénomination de communes touristiques.

Afin de pouvoir poursuivre dans l'objectif de la restructuration touristique, le Sigp va lancer une étude « qualité » qui devrait durer 4 à 6 mois.

Concernant les VTT à assistance électrique, des problèmes de livraison imprévus vont être résolus. Un fléchage des différents circuits va être réalisé notamment la route balcon, la route rejoignant Montchavin ou le Bozelet. Le Sigp a sollicité la commune pour la mise à disposition des patrouilleurs VTT pour effectuer ce travail.

Les derniers travaux vont être réalisés sur la piscine de Plagne Bellecôte. Le coût définitif de la piscine sera ensuite connu ainsi que les charges de fonctionnement annuels. Il pourra être ainsi envisagé de restituer cet équipement à la commune de Macot La Plagne.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)

Stéfan KOUMANOV informe les élus que Xavier FEUILLANT, nouveau directeur de l'OPGP et de la future structure touristique a pris ses fonctions le lundi 1er juin 2015.

Il informe que le stage d'oxygénation du Chambéry Savoie Hand-Ball a dû être annulé car le terrain de la salle omnisports n'était pas aux normes et ne pouvait donc pas accueillir les entraînements de cette équipe. Il regrette cette annulation qui aurait été une belle animation et surtout un partenariat intéressant pour La Plagne.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochain conseil municipal :
le lundi 06 juillet 2015 à 19h00

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 15/02	Conduite d'opération - réalisation de deux parcours VTT sur la station de La Plagne	BIKE SOLUTIONS	11 300,00 €	13 560,00 €
MAPA 15/04	Fourniture de panneaux, supports et accessoires de signalisations verticales	SIGNAUX GIROD	MBC MAX 8 250,00 €	MBC MAX 9 900,00 €
MAPA 15/05	Maintenance des climatiseurs et groupes froid	IDEX	446,00 €	535,20 €
MAPA 15/08	Elaboration et établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	CLIC	14 961,00 €	17 953,20 €
MAPA 15/09	Vérifications périodiques réglementaires des installations électriques et d'éclairage de sécurité	APAVE	2 058,76 €	2 740,51 €

8 M³



Spectacle décentralisé du Dôme théâtre d'Albertville. Une centaine de personnes était présente pour partager ce moment d'humour, de poésie et d'émotion avec les artistes.

LA FÊTE DU VILLAGE

Samedi 13 juin 2015, le village était en fête autour des associations, des enfants, des aînés, des artisans, des agriculteurs. Tout au long de la journée, diverses animations ont été proposées pour petits et grands. Merci à tous d'être venu partager ce moment de festivité et d'amitié.



27 juin 2015

LA FESTÂ

2^e édition du festival tout public d'expression des habitants du canton d'Aime.
Renseignements : EAC - 04.79.55.57.14 ou accueil@eac-aime.com

12 JUILLET 2015

MONTÉE CYCLISTE JULIEN LIZEROUX - MÉMORIAL ANNE PETEX

organisée par le fan club.
Renseignements : maison du tourisme altitude - 04.79.09.02.01

14 juillet 2015

CÉRÉMONIE AU MONUMENT AUX MORTS

11h30 Dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur en salle des mariages - Mairie Macot chef-lieu

18 juillet 2015

FÊTE DU PLAN D'EAU

21h/22h30

Show : «les plus grandes comédies musicales» interprétées par Magic Voices en live. Les plus grands succès de ces dernières années réunis pour ce spectacle grandiose. Des décors, des costumes somptueux, des chorégraphies magnifiques, et des voix magiques : Notre Dame de Paris, Starmania, Mozart, Moulin Rouge, The Blues Brother, les 10 commandements, Grease, Roméo et Juliette, Le Roi Lion....

22h30 spectacle pyrotechnique suivi d'une discothèque géante en live

22 juillet 2015

Fêtes Musicales

21h Eglise Saint Nicolas - Macot Chef-lieu
Quatuor à cordes Akilone, en collaboration avec le - récital de Haydn, Mozart et Mendelssohn.

Tarifs : 16 € (adultes), 12 € (adhérents Fêtes) et 6€ (jeunes de moins de 18 ans).

Renseignements et réservations : 06 81 19 36 36.

Les jeudis d'Aime

Théâtre de verdure (repli salle polyvalente)

Jedi 02 juillet 2015 : Harmonie d'Aime - Aime'Zique

Jedi 09 juillet 2015 : Pas D'Souci - duo de chanson originale entre coup de gueule et tendresse...

Jedi 16 juillet 2015 : Les Creatles - 4 musiciens, les standarts des sixties, tenues d'époques, instruments vintage

Jedi 23 juillet 2015 : Les Ex de Jo - Trio au large répertoire : Pop, Rock, blues...

Jedi 30 juillet 2015 : Pariswing - Grands classiques de la chanson française et du jazz américain avec des rythmes très swing

Informations

Ouverture de l'Eglise Saint Nicolas - chef lieu

L'église est ouverte du lundi au vendredi de **9h à 16h30 toute l'année** et **tous les jours du 15 juillet au 15 août 2015**. Des visites sont prévues le mardi à 17h les 28 juillet, 4,11 et 18 août sur le thème « Pause baroque à l'église de St Nicolas »

Visite : 5€ adultes, gratuit (enfants moins de 16 ans, étudiants) - RDV : devant l'église.

Inscription indispensable à la Maison du Tourisme Vallée à Aime et Plagne-Centre au plus tard le jour de la visite avant 11h30.

Minimum de participants : 4 payants

Site sous vidéo-surveillance

Concours des Maisons fleuries

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2015.
04.79.09.71.52 ou mairie@macotlaplagne.com

Information Stationnement

Au vu des futures dispositions du code de la route consécutives aux annonces de monsieur le Ministre de l'intérieur, le stationnement sur passage piétons, piste cyclable ou trottoir sera passible d'une amende de 135 euros à partir du 30 juin 2015 au lieu de 35 euros actuellement.

Opération tranquillité vacances

Dispositif gratuit mis en œuvre par les services de police et de gendarmerie pour lutter contre les cambriolages résidentiels.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre dans la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police de son domicile et de renseigner le formulaire (téléchargeable sur mairie-macotlaplagne.com). Une fois inscrit, des patrouilles de surveillance sont effectuées régulièrement par les services de police et de gendarmerie au domicile.

Centre de loisirs de Macot La Plagne

Le club de loisirs de Macot La Plagne réouvre ses portes dès le 06 juillet 2015. Organisé par l'association Loisirs et Nature, le club des jeunes accueillera les enfants de 4 à 13 ans, répartis en 3 groupes selon leur âge du 06 juillet au 28 août 2015. Diverses activités, adaptées à l'âge de l'enfant, seront proposées chaque semaine : tennis, kayak, poney, cirque, adapté à l'âge de l'enfant. Pour tout renseignement, vous pouvez vous connecter au site internet: <http://www.clubdesjeunesmacotlaplagne.com> ou contacter l'association par téléphone: 06 62 11 73 87 ou par mail : info@loisirsetnature.com